

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 DECEMBRE 2013

L'année 2013 et le mercredi 3 décembre à 18h45, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Laurence COSTA, Houria GOMEZ, Jeannine GUIGON, Nicole VESSIERES, Maryline WAGNER ;

Messieurs Jean-Paul NEUF-MARS, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Bruno VIALATTE.

Absent excusé : Monsieur Michel DONOLATO.

Absente : Madame Laurence CLOT.

Pouvoir a été donné par Monsieur Michel DONOLATO à Monsieur Jean-Paul NEUF-MARS.

Madame Maryline WAGNER a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2013 est lu et approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

SUPPRESSION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ère CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire. Compte tenu de la création d'un nouveau poste d'Adjoint technique de 2ème classe à temps complet par délibération du 24 avril 2013, afin de pallier au départ à la retraite de Mr ROBERT Régis au 31/12/2013, Adjoint technique de 1er classe à temps complet, il est rendu nécessaire de supprimer le poste d'Adjoint technique de 1er classe. Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 1er octobre 2013, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide la suppression de l'emploi d'Adjoint technique de 1ère classe à temps complet.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « CLASSE DE NEIGE » DE FÉVRIER 2014 POUR LES ELEVES DE CM

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans un courrier daté du 07 novembre 2013, le Directeur des écoles de La Coucourde a sollicité de la Mairie l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour le projet classe de neige des élèves de CM pour février 2014. Cette demande de subvention est accompagnée du budget prévisionnel, du projet pédagogique et de l'emploi du temps de la semaine. La subvention sollicitée est d'un montant de 1 000 €. Cette subvention, si elle est accordée, serait versée sur le compte de l'USEP, seule structure habilitée à percevoir des subventions municipales. Elle pourrait être débloquée avant le vote du budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle à USEP un montant de 1 000 € pour le projet « classe de neige » des élèves de CM prévues en février 2014, de verser cette subvention sur le compte bancaire de USEP dès que ce projet aura été réalisé.

AVENANT N°1 A LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ SUR LE CD74

Le Maire informe le Conseil Municipal que les multiples mises au point de l'avant projet de la réalisation d'aménagements de sécurité sur le CD 74 représentent un surcoût de 1 280,00 € HT. L'entreprise NALDEO SAS de MONTELIMAR a donc établi un avenant d'un montant de 1 280,00 € HT, soit 1 530,88 € TTC. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil accepte l'avenant n°1 à la mission maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements de sécurité sur le CD74, de l'entreprise NALDEO SAS de MONTELIMAR pour un montant de 1 280,00 € HT soit 1 530,88 € TTC et autorise le Maire à signer ce document et toutes les pièces s'y affèrent.

A U T O R I S A T I O N D ' E N G A G E M E N T D E S D É P E N S E S D ' I N V E S T I S S E M E N T A V A N T L E V O T E D U B U D G E T P R I M I T I F 2 0 1 4 - M 1 4

Conformément à l'article L.1612.1 du code général des Collectivités Territoriales, l'exécutif d'une Commune, tant que celle-ci n'a pas adopté son budget primitif ou jusqu'au 31 mars, peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. Dans cette limite ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Comme le budget primitif 2014 sera adopté courant avril 2014, il est demandé au Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour le budget 2014 M14 de la commune et ce dans la limite prévue au dit article. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014 M14.

QUESTIONS DIVERSES

Messieurs les Adjointes et les Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations.

1. Travaux extérieurs :

- Des devis ont été demandés pour la taille des haies et l'élagage des arbres du domaine communal.
- Le goudronnage de la cour du logement de l'agence postale communale a été refait (coût : 1275€ TTC).

2. Communication :

Le site Internet communal a été visité 1436 fois au mois d'octobre, ce chiffre est identique pour le mois de novembre : le nombre des visites du site Internet est stable.

3. Centre d'Action Sociale Communal (C.C.A.S) :

Comme chaque année, le C.C.A.S. offrira aux seniors de plus de 65 ans de notre commune un bon d'achat de 22 € (1 par foyer), des chocolats (1 boîte par personne) et organisera un goûter « chantant » ; un artiste talentueux animera cette après-midi conviviale et récréative. Le Goûter des personnes âgées de plus de 65 ans aura lieu le mercredi 4 décembre 2013 à la salle d'Animation rurale « Pierre Bonnet».

4. Animations/Associations :

- Téléthon 2013 : un concours de belote organisé en partenariat avec les associations coucourdoises aura lieu le vendredi 6 décembre à 20h30 à la Salle Pierre Bonnet. Le samedi matin 7 décembre, sur la place Freydier, les courges issues des graines distribuées lors du Banquet coucourdois feront l'objet d'un concours pour l'élection de la plus belle cucurbitacée et seront vendues au public. La recette du concours de belote et de cette vente sera versée à l'AFM-Téléthon.

5. Urbanisme : (depuis le 23 octobre 2013)

- Permis de construire : 2 déposés 1 accordés sur période précédente.

- Déclaration préalable de travaux : 2 déposées, 1 accordée.

INFORMATIONS

Un public nombreux et attentif a assisté à la conférence sur les risques majeurs technologiques du jeudi 28 novembre dernier. Cette réunion d'information à laquelle toute la population était conviée, a été organisée à l'initiative de la Municipalité. Monsieur le Maire a rappelé l'obligation légale d'informer la population sur les risques technologiques auxquels elle pourrait être confrontée ainsi que sur les consignes de sécurité à appliquer en cas de crise.

La semaine des quatre jours et demi sera appliquée à l'école primaire de La Coucourde à la rentrée scolaire 2014/2015.

Le projet des horaires du temps scolaire pour la commune a été validé par l'Inspection d'Académie. Le temps scolaire sera donc de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45. Monsieur le Maire explique les différentes organisations périscolaires et péri-éducatives qui seront proposées à la rentrée scolaire 2014/2015 par la future intercommunalité dans le cadre du transfert de la compétence périscolaire.

Les vœux du Maire auront lieu le lundi 6 janvier 2014 à la salle d'animation rurale « Pierre Bonnet » ; toute la population est conviée à participer à cette cérémonie des vœux.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 3 décembre 2013

Le Maire

Jean-Luc ZANON